

La Besnoitiose

Action
vigilance

Agent pathogène: la bactérie *Besnoitia besnoiti*, famille des coccidies



Pourquoi ce pathogène fait-il partie d'une action de vigilance collective, décidée et menée par l'Arsia ?

Endémique dans le sud de la France, la besnoitiose progresse inexorablement en direction de nos frontières. En réalité, transmise principalement par les bovins porteurs asymptomatiques, la maladie se propage quasi EXCLUSIVEMENT par les achats. La Belgique est très probablement encore indemne de cette maladie. **Il est dès lors essentiel de tester dès à présent tous les bovins importés de zones considérées à risque, soit de France, Espagne, Portugal, Suisse et Italie.**

Par ailleurs, il est possible de « circonscrire » l'infection à la seule condition de prendre la situation en main

dès à présent. La rapidité de réaction est donc capitale ce qui a justifié en janvier 2018 la décision de réaliser automatiquement une analyse sur tout bovin importé d'un pays à risque, analyse gratuite et prise en charge par le Fonds sanitaire.

Il se peut donc que vous receviez, éleveur et vétérinaire, un résultat de notre laboratoire pour une maladie, la besnoitiose en l'occurrence, ... que vous n'aviez pas demandée ! Il s'agit précisément de l'action de vigilance collective de l'ARSIA.

1. Que signifie un animal détecté séropositif ?

Un tel résultat signifie que le bovin est très probablement infecté par *Besnoitia besnoiti*. Un résultat positif peut cependant dans de rares cas être lié à une réaction croisée avec d'autres coccidies non pathogènes, raison pour laquelle l'échantillon sera systématiquement envoyé par nos services au laboratoire de référence français pour réalisation d'un test de confirmation (également pris en charge).

2. Quelle valeur peut-on accorder à un résultat négatif au test ELISA ?

Un résultat négatif donne la garantie que l'animal n'est pas infecté.

3. Quelles sont les voies de propagation du pathogène d'un animal à l'autre ?

La transmission est exclusivement mécanique par transport de gouttelettes de sang infecté d'un animal à un autre. De ce fait, la maladie est exclusivement trans-

mise soit par des piqûres d'insectes (taons, stomoxes, ...) soit via l'emploi d'aiguilles à usage multiple. Malgré l'implication d'insectes « vecteurs », la transmission est purement mécanique, dans le sens où, contrairement à d'autres maladies (ex. FCO), il n'y a pas de multiplication, ni de « survie » du parasite au-delà de quelques minutes dans les organes de l'insecte.

4. Quelles mesures faut-il prendre pour éviter la propagation du pathogène au sein du troupeau ?

Dès le premier résultat positif,

- maintenir l'animal à l'intérieur des bâtiments d'élevage pour le protéger autant que possible des taons, principaux vecteurs du parasite
- isoler l'animal à plus de 5 mètres de tout autre bovin, distance au-delà de laquelle le taon ne volera pas pour terminer son repas de sang, s'il a été interrompu.
- ne pas réutiliser les seringues et aiguilles des prises de sang et injections faites sur cet animal

Si le test de confirmation est positif, il reste à faire repartir ou abattre l'animal le plus rapidement possible.

La Besnoitiose

5. Un taureau peut-il transmettre la maladie par voie vénérienne ?

Non.

6. Quels examens complémentaires sont-ils recommandés pour s'assurer que le troupeau est toujours indemne ?

Un mois après l'élimination du bovin positif aux deux tests: contrôle par prise de sang des bovins susceptibles d'avoir été contaminés (achetés en même temps, placés à moins de 5 m, ...).

7. Un traitement médicamenteux est-il en mesure d'assainir ou de réduire la contagiosité d'un animal positif ?

De fortes doses de sulfamidés (hors AMM) dans les trois premiers jours de la maladie permettent de limiter les symptômes. Après cette période initiale, les traitements ne sont plus efficaces. Mais il est important de signaler qu'un animal « guéri » reste porteur du parasite et source de contamination pour le troupeau, par l'intermédiaire des insectes ou des aiguilles.

8. Quel est le risque de garder un animal positif ?

Sans élimination des animaux infectés, la maladie se propagera inévitablement aux autres animaux du cheptel ainsi que potentiellement aux animaux des troupeaux avoisinants.

Si la maladie entraîne globalement peu de mortalités, les pertes économiques sont importantes: stérilité des taureaux, chute de la production laitière, moins-value économique notamment à cause des symptômes cutanés, coût des traitements (quand ils valent la peine d'être entrepris...). Dans les cheptels français très contaminés, vivre avec la maladie coûte ainsi 7 fois plus cher que d'organiser un assainissement.

9. Pendant combien de temps un animal infecté reste-t-il un danger pour les autres ?

Il n'y a pas de rémission. Un animal infecté reste porteur « à vie » du parasite. Cependant un animal infecté peut rester asymptomatique pendant une longue période (10 ans). Comme déjà évoqué plus haut, pendant toute cette période, l'animal infecté peut transmettre la maladie, via les insectes ou les aiguilles.

10. Y-a-t-il un risque pour la santé humaine ?

Non.

11. Je suis le vendeur, l'ARSIA a-t-elle mis en place un plan de lutte ?

Actuellement, le cheptel belge est indemne. Dans le cas où le système de surveillance à l'achat repérerait un animal positif, l'ARSIA a prévu un plan de suivi afin de contrôler et au besoin aider l'acheteur à assainir au plus tôt son troupeau.

12. Quelles sont les possibilités de faire partir l'animal ?

Il n'existe pas de vice rédhibitoire pour la besnoitiose. La vente ne peut être annulée que soit d'un commun accord avec le vendeur, soit sur base d'une convention de vente prévoyant une telle annulation et préalablement signée par l'acheteur et le vendeur. Un modèle de convention de vente est disponible sur le site de l'ARSIA.

13. Faut-il nécessairement se séparer d'un animal positif ?

OUI si le résultat positif est confirmé. Il en va non seulement de la protection du troupeau concerné mais aussi de celle de tous les troupeaux voisins et/ou « commercialement liés » à ce troupeau.